



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26462
17 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA GEORGIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note verbale datée du 16 septembre 1993, émanant du Ministre des affaires étrangères de la République de Géorgie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire prendre les mesures appropriées en réponse à la demande contenue dans ladite note.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent

(Signé) Peter P. CHKHEIDZE

ANNEXE

Note verbale datée du 16 septembre 1993, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères
de la Géorgie

Le Ministre des affaires étrangères de la République de Géorgie présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

Le 16 septembre 1993, à 5 heures du matin, le Groupe abkhaze Gudauta a violé l'Accord signé à Sotchi le 27 juillet 1993 et a lancé une vaste offensive contre les villes de Soukhoumi et Oukhumi et Otchamtchiré. La partie géorgienne, fidèle à l'Accord, a retiré ses troupes militaires et ses armes lourdes de ce territoire.

En conséquence, la brutalité prend le pas sur l'esprit de paix et le rôle de la Russie en tant que garant de la paix est ignoré.

Le but de ces nouvelles hostilités est de tirer parti de la détérioration de la situation en Géorgie occidentale et de s'emparer de tout le territoire de la partie de la Géorgie connue dans le monde sous le nom d'Abkhazie.

Compte tenu de ce qui précède, le Ministre lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner les événements cruciaux en Abkhazie et dépêcher l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région.
